Informations de base

1984/0038(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure caduque ou retirée
Fusions transfrontalières des sociétés anonymes, 10ème directive **Subject** 2.60.04 Concentration économique, fusion d'entreprises, offre publique d'achat OPA	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/01/1985	Décision du Parlement, 1ère lecture	COM(1984)0727	Résumé
08/01/1985	Publication de la proposition législative	COM(1984)0727	Résumé
21/10/1987	Vote en commission,1ère lecture		
16/11/1987	Débat en plénière		Résumé
27/07/1989	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
27/07/1989	Débat en plénière		Résumé
27/07/1989	Renvoi du rapport à la commission		
23/07/1999	Informations supplémentaires		Résumé
11/12/2001	Fin de la procédure au Parlement		
11/12/2001	Informations supplémentaires		Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	1984/0038(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 044-p2g
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	JURI/2/00229

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A2-0186/1987 JO C 345 21.12.1987, p. 0004	21/10/1987	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1984)0727  JO C 023 25.01.1985, p. 0011	08/01/1985	Résumé
Commission: resaisine	COM(1993)0570 	10/11/1993	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0780/1985 JO C 303 25.11.1985, p. 0027	26/09/1985	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Fusions transfrontalières des sociétés anonymes, 10ème directive

1984/0038(COD) - 08/01/1985 - Document de base législatif

Il est, actuellement, difficile de procéder à la fusion des sociétés anonymes constituées dans des Etats-membres différents. Cette proposition de directive a pour objet de protéger les actionnaires, les créanciers et les membres du personnel en cas de transfert de l'ensemble de l'actif et du passif d'une société vers une société située dans un autre Etat-membre.